

Doctrines et théories du syndicalisme.

Par **Tshoey17**, le **05/01/2013** à **14:38**

Bonjour,

Je suis en master 2 recherche en droit social, et cette année nos cours sont divisés en séminaire.

Dans le cadre du séminaire de "Doctrines et Théorie du syndicalisme", j'ai un exposé à faire dont le sujet est "Liberté syndicale et droit syndical".

Sauf que, je ne sais absolument pas comment appréhender le sujet.

Je pensais faire un historique de la situation du syndicalisme en France avant la loi "Waldeck Rousseau" de 1884 puis la naissance de la liberté syndicale avec cette loi, cette loi qui par la même occasion crée des droits au profit des syndicats comme le droit de fonder un syndicat et d'adhérer au syndicat de son choix ou encore le droit d'être entendu.

Mais je pense que le sujet n'englobe pas que ces thématiques, il y a une différence entre liberté et droit .. Mais là, je suis bloquée ..

Merci d'avance à ceux qui voudront bien m'aiguiller !

Par **Liliad**, le **06/01/2013** à **17:11**

Bonjour,

Je ne suis absolument pas une spécialiste de la question mais les premières idées qui me viennent à l'esprit est d'étendre le sujet à la conception de la liberté syndicale par le droit européen (je pense aux cours de droit social européen et international avec les jurisprudences CEDH et l'application de la charte sociale euro, le cas des "clauses fermées"), et pourquoi pas aborder aussi le délit d'entrave (au sens du Code du travail) ?

Je pense aussi à la représentativité et la loi du 20 août 2008, à la négociation collective (interne et internationale) et ses impacts compte tenu de la mondialisation, vis-à-vis de l'action de l'OIT...

Bon courage !

Par **Tshoey17**, le **08/01/2013** à **17:58**

Bonjour,

Merci de votre réponse !

J'ai vu mon prof hier, et il m'a un peu aiguillé, en faite ce qu'il attend de ce séminaire et de cet exposé est qu'il amène à la discussion, et donc de ce fait le sujet, je peux l'aborder comme je le souhaite. Après discussion avec lui, je pense prendre le sujet comme ça " Liberté syndicale et droits syndicaux", en faite, je veux un peu voir l'impact, en quelque sorte de la loi Waldeck Rousseau de 1884 vis à vis des syndicats. En effet, avant 1884, mêmes interdits, ces syndicats existaient, alors est ce que la loi dite de "liberté syndicale" consacre t'elle vraiment une liberté ou vient-elle restreindre les droits qu'ils s'auto proclamés avant cette dernière ? Y'a t-il une réelle liberté syndicale ? Le dépôt des statuts, l'objet du syndicat .. autant de contraintes .;

Par **jojo**, le **22/08/2016** à **18:17**

je cherche la doctrine sur qu'est qui est une représentation juste d'un syndicat

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/08/2016** à **07:57**

Bonjour

Pouvez-vous reformuler votre demande car ce n'est pas très clair. Je vos invite également à lire la charte du forum.